

Migrations : accord sur la directive carte bleue révisée

Publié le 20 octobre 2021

Le Conseil a adopté, le 7 octobre, l'accord sur la directive carte bleue révisée. Cette dernière permettra d'offrir un permis de séjour aux migrants de pays tiers hautement qualifiés, de faciliter leur mobilité en Europe et de simplifier les démarches pour les employeurs.

La carte bleue européenne suit le modèle de la Green Card américaine et vise à attirer des personnels hautement qualifiés et à lutter ainsi contre les pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs.

Les conditions d'entrée et de séjour dans le cadre de la directive révisée sont plus flexibles (diminution du seuil minimal salarial pour que les demandeurs puissent prétendre à une carte bleue, par exemple). La mise à jour élargit également les droits des bénéficiaires via une mobilité intra-UE simplifiée et des procédures de regroupement familial plus rapides.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)